

Gaz naturel - Avis d'achèvement et procès-verbal de réception (AA/PV)

Visa Date de réception
Affaire n°

Situation de l'objet / installation

Adresse
NPA Localité
N°cadastre
Étage Situation

Entreprise agréée gaz / N°agrégation

Raison sociale
Adresse
NPA Localité
Tél.
e-mail

Exploitant de l'installation

Propriétaire Gérance Exploitant

Raison sociale
Adresse
NPA Localité
Responsable
e-mail
Tél.

Timbre et signature du titulaire de l'autorisation :

Nom du titulaire
Lieu Date

Essai de pression après vanne de branchement gaz (Directive SVGW G1 – art. 13.3)

Généralités

Pression service	Essai	Fluide	Durée
≤ 100 mbar	3 x Pression de service (minimum 100mbar)	air	*10 à 70 minutes (selon volume)
>100 mbar à 5 bar	Pression de service + 2 bar	gaz inerte (ex. azote)	2 heures

Durée de l'essai :

*Pression ≤ 100 mbar = 10 minutes pour un volume de conduite jusqu'à 50 litres, prolonger de 10 minutes par 50 litres.
Pression 22 à 5 bar > Pour volumes de conduite supérieurs à 400 litres, Prévoir plusieurs tronçons d'essai ou selon Directive SVGW G2

Résultat : Les conduites doivent-être étanche (G1 art. 4.6). L'installation de conduite est étanche si après égalisation des températures, la pression lue au manomètre n'a pas baissé pendant le temps de l'essai.

Protocole d'essai

Pression de service après vanne de branchement (avant écrêteur éventuel) BPA mbar 22 mbar
Pression de service dans installations intérieures (après écrêteur évent.) BPA mbar 22 mbar

Tronçon de conduite soumis à l'essai :

Matériaux utilisés : Volume des conduites litres

Matériaux utilisés : Volume des conduites litres

Pour les installations de gaz avec système de conduites assemblées par sertissage, le procès verbal de la directive G1(art. 19.5.3) peut-être demandé par l'inspecteur en charge du contrôle.

Appareil de mesure utilisé :

Manomètre de classe 0.6 * Les diagrammes doivent être joints au protocole d'essai.
 *Enregistreur de pression, modèle Dernière homologation

Conditions d'essai : Fluide d'essai Pression mbar Durée minutes

Eléments non soumise à l'essai.

Essai de pression	Début	Fin		
Date <input type="text"/>	<input type="text"/> h: min	Pression <input type="text"/> mbar	<input type="text"/> h: min	Pression <input type="text"/> mbar

Attestation du résultat de l'essai de pression (aucune baisse de pression constatée) en ordre

Recherche de fuites (pour partie hors essai pression) en ordre

Essai principale effectué le : par :

Appareil SANS dispositif de sécurité contre les fuites de gaz imbrûlé (surveillance de flamme).

Les appareils doivent être pourvus d'un dispositif de sécurité contre les fuites de gaz imbrûlé (dispositif de surveillance de la flamme). Afin d'éviter une concentration dangereuse de gaz imbrûlés dans les chambres de combustion et dans le local d'installation.

[Directive SVGW G1, art. 4.7.4.2]

Nbr	Genre d'appareils / marque, type	SVGW G1 (3.3)	Qn en kW
-		-	
-		-	
-		-	

Certification d'exécution des travaux de gaz naturel par l'entreprise agréé gaz

Par sa signature le porteur d'autorisation de l'entreprise agréée assure et certifie que les travaux réalisés ont été conçus, et exécutés en respectant les points suivants :

- 1) Conditions générales de raccordement au réseau et de fourniture du gaz naturel de Viteos.
- 2) Directives de la SVGW (particulièrement aux directives G1), directives de protection incendie de l'AEAI, aux normes et réglementation de la branche.
- 3) Conditions de l'**autorisation préalable** de Viteos (autorisation écrite envoyée par courrier suite à l'avis de travaux).
- 4) Le(s) essai(s) pression sont déclaré(s) conforme à la directive SVGW G1 édition janvier 2026 (chapitre 13)
- 5) Prescriptions techniques et indications des fabricants des matériaux installés. (Geberit,+GF+, Nussbaum, etc...)
- 6) Pour une désaffectation et démontage d'installations, la notice SVGW/suissetec est respectée.
[\(Voir notice technique 09-2023 de SVGW/suissetec Désaffectation et démontage d'installations\).](#)

- 7) L'avis d'achèvement des installations exécutées correspond à l'annonce de travaux (y compris schéma, plans, documents annexes de l'avis travaux [AT]. Oui Non, nouvelle description ci dessous

Raison sociale

Date

Signature

Titulaire de l'autorisation

Lieu

Procès-verbal de contrôle des travaux annoncés et réalisés, rempli par l'inspecteur eau et gaz de Viteos

Date Inspecteur Contrôle effectué le

Personnes présentes Inst. sanitaire Propriétaire Autre

L'avis de travaux, le schéma isométrique, plans et documents liés correspondent à l'avis d'achèvement Oui

Les documents doivent-êtré archivés dans le dossier spécifique, afin d'assurer les archives et pour consultation ultérieure.

Installation conforme Oui Non Voir annexe en compl.

Remarques:

Copie transmise au service Réseaux thermiques Oui Transmis le